

PROCÉDURE DE REPRISES DE CONCESSIONS

Afin de lutter contre la saturation du cimetière et de permettre aux habitants qui le souhaitent de continuer à bénéficier d'emplacements dans le cimetière, la Ville de Vernouillet met en œuvre une procédure de reprise des concessions arrivées à échéance et n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement.

Les familles souhaitant conserver et renouveler les concessions sont invitées à prendre contact avec le service funéraire de la mairie (01 39 71 56 00 – guichet.unique@mairie-vernouillet.fr – 9 rue Paul Doumer 78540 Vernouillet).

A défaut de renouvellement **avant le 15 mai 2026**, la commune procédera à l'**exhumation des défunts inhumés dans la sépulture à compter 18 mai 2026**. Les restes mortels ainsi que les urnes funéraires seront recueillis et réinhumés avec toute la décence due aux défunts dans l'ossuaire municipal.

Concessions concernées

ALLÉE	EMPLACEMENT	DATE EXPIRATION	NOM DU TITULAIRE
ÉRABLES	n° 99 (ex 827)	14/03/2018	BARLIER AUMASSON Raymonde
CHÂTAIGNIERS	n°124 (ex 583)	26/09/2023	BELLANGER Maria
TREMBLES	n° 101 (ex 118)	23/10/2019	BOIVIN Roland
HÊTRES	n° 1 (ex 463)	17/12/2023	FROGERAIS Henri
AULNES	n° 3 (ex 311)	04/08/2023	LELEU Claudine
PEUPLIERS	n° 2 (ex 461)	09/04/2023	PICARD - MIMOUNI
TREMBLES	n° 126 (ex 143)	26/10/2021	ROUSSEL Daniel
SAULES	n° 42 (ex 79)	08/11/2023	SCHISSELE Marie-Laure
HÊTRES	n° 114 (ex 292)	19/07/2023	VIARISIO Serge